

D'autres réseaux sociaux sont possibles

Les réseaux sociaux dominants sont des plateformes centralisées auxquelles il nous faut préférer des interconnexions sociales décentralisées, fondées sur des protocoles libres. Inconcevable pour la plupart et pourtant bien réel et abordable en pratique, cet horizon technique se fait désormais impérieux.

Jean CATTAN, secrétaire général du Conseil national du numérique

Le 5 mars dernier, le président de la République nous invitait à sortir de la période d'innocence qui nous séparait de la chute du mur de Berlin. Mais cette innocence a-t-elle jamais existé ? Pour les uns, ce fut une période de « *cannibalisation* » du monde par le capitalisme (Nancy Fraser) ; pour d'autres, au contraire, une période d'union, de construction et de responsabilisation des populations et des Etats face à des personnes, groupes ou Etats agissant de manière belliciste, extractive et meurtrière, au détriment des plus faibles.

Du point de vue des technologies, cette époque est celle au cours de laquelle nous avons vu se déployer l'accès à Internet dans l'ensemble de la population. Il est vrai que c'était alors une ouverture considérable sur le monde qui nous permettait d'interagir avec n'importe qui et de faire n'importe quoi. On pouvait, sans se préoccuper de quelque considération commerciale ou d'influence étrangère ou de tout autre chose, découvrir le monde depuis son salon.

Cette période est celle au cours de laquelle nous avons pu capitaliser au maximum sur les protocoles libres fondateurs sur lesquels reposent Internet (TCP/IP), le web (HTTP), le mail, le Wi-Fi, etc. Autant de fruits d'une gouvernance internationale dont les principes de fonctionnement sont qu'il n'y a pas de roi, pas de vote, mais seulement la recherche d'un consensus suffisant et un code qui fonctionne (D. Clark).

Mais très tôt, certaines entreprises, détentrices aujourd'hui des principaux réseaux sociaux, ont accaparé les bienfaits de cette ouverture en construisant des services qui, eux, sont bel et bien fermés. Elles ont peu à peu conquis le monde libre pour le forger

à leur image. Concomitamment, une très grande part de la population se livrait à des partages de fichiers musicaux de pair à pair, usant ainsi des protocoles libres et distribués. Sur cette question, la bataille Hadopi⁽¹⁾ a marqué une génération. Elle était le combat contre la fermeture d'Internet par les Etats, mais aussi par les plateformes qui allaient accaparer le monde numérique une fois les protocoles ouverts, tels que le pair à pair, condamné.

Quel contrôle des plateformes et réseaux ?

Depuis lors, nous n'avons pas cessé de confier de plus en plus de pouvoir et de responsabilités aux plateformes. Cela a été rendu particulièrement visible lors de l'affaire Prism⁽²⁾, dénoncée par Edward Snowden. A cette occasion, nous avons vu ce que pouvait faire l'alliance des grandes entreprises du numérique et des Etats. Cette alliance a ensuite été au cœur de la condamnation du « *capitalisme de surveillance* » (Shoshana Zuboff), qui mélange l'ensemble de ces phénomènes dans un énorme maelstrom dont le citoyen utilisateur n'est plus que la marchandise.

Hors du champ de la surveillance, qu'elle soit étatique ou commerciale, la délégation de confiance accordée par des Etats aux plateformes s'est poursuivie à travers l'imposition d'exigences de modération de plus en plus soutenues, avec la mise en place d'un droit à l'oubli (2014), la lutte contre les fausses informations (2018) et enfin le règlement européen sur les services numériques, le DSA (2022).

Aussi fameuse et décisive qu'elle soit, la réglementation européenne actuelle ne peut être qu'une étape. Ce à quoi nous devons parvenir est ce à quoi nous sommes parvenus en droit des télécoms, c'est-à-dire à prendre le contrôle des infrastructures jugées essentielles pour imposer aux entreprises qui les détiennent des obligations d'accès, de non-discrimination, de transparence, des interconnexions à prix réglementés, des obligations d'ouverture, etc. L'objectif étant alors de s'assurer que nous structurons leurs services et le marché au profit de l'intérêt général et non de quelques milliardaires.

Les nouvelles relations internationales qui s'ouvrent devant nous sont-elles un facteur de changement particulier dans cette quête - préexistante - de reprise de contrôle des réseaux sociaux ? Il est possible que nous soyons au contraire dans une forme de

« L'alliance des grandes entreprises du numérique et des Etats a été au cœur de la condamnation du "capitalisme de surveillance" (Shoshana Zuboff), qui mélange l'ensemble de ces phénomènes dans un énorme maelstrom dont le citoyen utilisateur n'est plus que la marchandise. »



Un monde alternatif est à portée de main, comme le montrent les réseaux Mastodon, Bluesky, et surtout les protocoles d'interopérabilité sur lesquels ils reposent. C'est un monde libérateur. Il coûte très peu cher et est abordable techniquement. Nous pouvons le construire...

continuité. Tout en s'en plaignant vigoureusement et en faisant beaucoup de bruit, voire en se réfugiant dans les jupons de leurs dirigeants, les entreprises qui détiennent ces réseaux sociaux tâcheront de pousser les limites de la loi mais sans aller jusqu'à mettre leur présence en péril, puisque c'est là qu'ils gagnent de l'argent. Il est possible que le gouvernement américain soit toujours opposé à la prise de contrôle des réseaux sociaux, mais il rejoint en cela les gouvernements européens et pour ainsi dire la très large majorité d'élus qui y sont complètement opposés.

Un monde alternatif à bâtir et réguler

Plus encore, il paraît illusoire au plus grand nombre que nous puissions construire un autre environnement pour nos interconnexions sociales, à l'ère du numérique. A cet égard, les perturbations internationales peuvent apparaître comme un catalyseur bien malheureux qui nous obligera à penser ce que nous n'osions imaginer auparavant. Ainsi, nous pourrons citer la perspective développée aux Etats-Unis par Mike Masnick, il y a maintenant plus de six ans, et qui consistait à dire qu'il fallait renouer avec ce monde de protocoles, qui n'est pas un monde de plateformes (« Des protocoles, pas des plateformes »), qui n'est pas un monde centralisé où des décisions sont prises par quelques-uns pour

leurs milliards de dollars et contre des milliards d'entre nous. Ce monde alternatif est à portée de main, comme le montrent les réseaux Mastodon, Bluesky, et surtout les protocoles d'interopérabilité sur lesquels ils reposent. Nous pouvons construire ce monde. Il coûte très peu cher et est abordable techniquement. C'est un monde libérateur qui nous permettra de rappeler, à l'instar du titre de notre ouvrage écrit avec Serge Abiteboul, que *Nous sommes les réseaux sociaux*⁽³⁾. Il n'est pas de raison que quelques personnes détiennent les clés des interconnexions sociales liant des milliards d'autres. C'est pourquoi les protocoles qui guident nos interactions doivent résulter d'enceintes internationales ou nationales libres et ouvertes, travaillant sur des langages libres qui nous permettent d'échanger selon les règles que l'on souhaite se fixer.

Cela ne signifie aucunement qu'il ne doit pas y avoir de règles au-delà de ces règles techniques. Il s'agit seulement de reconnaître que ce monde-là exige – pour prendre au mot le commissaire européen au marché intérieur, Thierry Breton – de considérer que ce qui est illégal en ligne est bien illégal hors ligne. Mais, dès lors, il nous faut mettre les moyens nécessaires hors ligne pour nous assurer que la légalité et la protection de tous sont bien assurées partout, et ce, dans la poursuite de l'intérêt général. Ce qui ne peut qu'entraîner quelques évolutions dans la façon dont les richesses et les fruits du travail sont répartis.

On voit enfin que le combat qui est à mener n'est pas tant un combat déterminé par la sphère internationale, mais plutôt un combat pour la défense de notre liberté, de nos services publics et de notre capacité, au sein des Etats, à agir afin d'assurer la paix et le respect de tous. ●

(1) La loi Hadopi, créant la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet, a été adoptée en 2009 principalement pour sanctionner les internautes pratiquant le téléchargement illégal. Elle a fait l'objet de nombreuses critiques.

(2) Prisme est un programme américain de surveillance électronique via la collecte de renseignements à partir d'Internet et d'autres fournisseurs de services électroniques.

(3) Odile Jacob, 2022.